

13 novembre 2023 - 18h45

Président

Pierre-Jean CRAFTES

Membres présents

ARCHAMPS
BEAUMONT
BOSSEY
CHENEX
CHEVRIER
COLLONGES-SOUS-SALEVE
DINGY-EN-VUACHE
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
NEYDENS
PRESILLY
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
SAVIGNY
VALLEIRY
VERS
VIRY
VULBENS

A. RIESEN
M. GENOUD

P-J. CRAFTES
A. CUZIN
V. LECAQUE
E. ROSAY
M. GRATS
M. MERMIN
C. VINCENT
L. DUPAIN
V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, J-C. GUILLON
B. FOL
A. MAGNIN
J. LAVOREL
L. CHEVALIER, F. de VIRY
F. BENOIT

Membre représenté

P. CHASSOT par V. LECAQUE

Membres absents

S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI

Secrétaire de séance

Carole VINCENT

Quorum

12

Membres de l'administration

N. KISMOUNE, Directeur Général des Services
D. BARBARIE, Responsable du Service Collecte et Valorisation des déchets
P. NURSIMHULU, Chargée de mission Politiques contractuelles
S. FERNANDES, Chargée de mission Politiques contractuelles
R. MICHAUX, Chargée de mission Planification territoriale

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information / débat	2
1. Administration.....	2
a. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : actualisation et priorisation	2
2. Aménagement	3
a. Vision territoriale transfrontalière : comptes rendus et suites à donner	3

3. Déchets	3
a. Reprise de la compétence pré-collecte	3
III. Compte-rendu des commissions.....	4
IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 04 septembre 2023	4
V. Délibérations	4
1. Administration.....	4
a. Convention de prestation en matière de politiques contractuelles	4
2. Eau-assainissement	5
a. Attribution du marché de travaux de renouvellement des réseaux rue de la Traversière EU et AEP, route de vers les Bois AEP sur la commune de Viry (marché n° 202351_ccg).....	5
3. Economie.....	7
a. Avenant n° 01 au marché d'entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202049_ccg)	7
VI. Divers	9

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la Commune de Viry pour son accueil.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Administration

a. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : actualisation et priorisation

Présentation de S. FERNANDES et P. NURSIMHULU, annexée au présent procès-verbal.

E. ROSAY s'enquiert de l'enveloppe budgétaire dédiée au CRTE.

S. FERNANDES explique qu'il n'y en a aucune car le CRTE est un outil de hiérarchisation et de priorisation de l'Etat, notamment pour des projets de type rénovation énergétique éligibles au fonds vert. Par ailleurs, aucune enveloppe n'est prévue cette année pour la dotation de soutien à l'investissement local. Seule la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue, dont le montant n'est pas encore connu mais l'enveloppe globale prévue au projet de loi finances est la même que l'année précédente.

P-J. CRASTES relève donc que le CRTE n'apportera aucun financement direct aux collectivités mais leur permettra d'en obtenir dans le cadre d'autres dispositifs.

M. MERMIN souhaite savoir si les demandes de subvention au titre de la DETR peuvent toujours être faites même si les dossiers ne sont pas inscrits au CRTE.

P. NURSIMHULU répond par l'affirmative, rappelant que les demandes doivent être adressées au plus tard le 31 décembre, même si les projets sont inscrits au CRTE qui permet en fait aux services de l'Etat de prioriser leurs actions en fléchant les projets.

P-J. CRASTES souligne qu'un quart seulement des demandes au titre de la DETR sont retenues.

2. Aménagement

a. Vision territoriale transfrontalière : comptes rendus et suites à donner

Présentation de R. MICHAUX, annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRASTES regrette qu'aucun élu suisse n'ait été présent au dernier Comité de politique régionale car ce type de rencontre permet aux Communes suisses – sans compétence en matière d'aménagement du territoire qui relève de l'Etat de Genève – de prendre conscience que leur volonté de limiter leur croissance démographique entraîne des conséquences sur le territoire du Genevois français. Seul le Ministre suisse Pierre MAUDET était présent.

Concernant le ferroviaire, ce dernier s'est fait le porte-parole de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a annoncé qu'elle n'investirait sur le territoire genevois dans aucun matériel roulant ni infrastructure avant 2035. Se pose la question de la poursuite du développement du Léman Express dans des territoires assez éloignés où la majorité des frontaliers utiliseront leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Il est ressorti des discussions que l'axe Bellegarde-Annemasse était prioritaire.

Concernant la démographie, il conviendra de définir dans les prochains mois les objectifs pour l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale (SCoT), y compris après 2026, avec les territoires du Pays de Gex, de Bellegarde et d'Annemasse. Il est nécessaire de faire émerger un consensus sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), notamment sur l'affectation principalement de la croissance démographique aux Communes disposant des infrastructures les plus importantes.

M. MERMIN s'inquiète d'un taux de croissance annuelle de 2 %, notamment au regard de la problématique de l'eau et de l'assainissement.

E. ROSAY mentionne qu'il est nécessaire d'une part, de terminer les négociations avec les Suisses sur le volume de prélèvement d'eau dans la nappe du Genevois pour les quarante prochaines années, et d'autre part, de déterminer la capacité de la CCG à construire des stations d'épuration. Certes ouvertes, les discussions avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) sont néanmoins assez serrées.

P-J. CRASTES insiste sur la nécessité de négocier avec une vision d'ensemble couvrant toutes les problématiques, telles que la démographie, l'eau, le logement, la mobilité. Alors que la croissance économique de Genève est déterminante, le Département de l'Economie de l'Etat de Genève n'est pas du tout impliqué dans les discussions sur la vision territoriale transfrontalière (VTT).

C. VINCENT explique que les ateliers organisés dans le cadre du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) regardent souvent le phénomène frontalier sous le prisme unique de l'habitat et de la mobilité, en oubliant d'autres aspects liés à la petite enfance, au social, à l'éducation. L'idée est vraiment d'inclure la notion de services à la VTT. Par ailleurs, les présentations lors des Assises transfrontalières des élus à Genève au Grand Conseil étaient édifiantes et il est regrettable de devoir négocier le prix de l'eau avec les Services Industriels de Genève (SIG) : si 90 % de la nappe du Genevois se situent sur le territoire suisse, 90 % néanmoins de l'eau l'alimentant proviennent de la France. En outre, l'Etat de Genève souhaite échanger avec les territoires français frontaliers sur la limitation de la consommation d'eau car il n'impose aujourd'hui aucune restriction d'eau, contrairement aux territoires du bassin versant.

E. ROSAY souligne que le sujet de l'eau est très large.

P-J. CRASTES annonce que la V2 fera l'objet de nouveaux débats au cours du premier trimestre 2024, avec pour objectif de valider la carte au printemps.

3. Déchets

a. Reprise de la compétence pré-collecte

Présentation de D. BARBARIE, annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRAFTES remercie Daniel pour son travail et lui témoigne sa confiance.

V. LECAUCHOIS souhaite savoir si les conteneurs ont déjà été choisis, étant attentive à leur design.

F. BENOIT s'enquiert d'une part, de la date de mise en place des points de pré-collecte au regard des délais d'approvisionnement généralement assez longs de ce type de matériel et d'autre part, des modalités de transfert prévues avec le Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR).

A. MAGNIN s'interroge sur les possibilités d'harmoniser la pré-collecte avec des conteneurs soit semi-enterrés soit aériens.

D. BARBARIE explique que l'objectif dans un premier temps est d'harmoniser les différents types de conteneurs aériens des points d'apports volontaires, qui représenteront tous un volume de 4 m³. Le prestataire choisi, qui n'est pas l'actuel, aura la capacité de fournir à la CCG une cinquantaine de conteneurs tous les quinze jours, sachant que le territoire en compte environ deux cents. Afin que les usagers ne subissent aucune gêne, la CCG accompagnera le SIVALOR dans la transition car celui-ci ne sera pas en mesure de la réaliser seul.

L'objectif dans un second temps sera de déployer sur tout le territoire des conteneurs semi-enterrés qui relèvent de la compétence communale en matière de génie civil.

P-J CRAFTES remercie le Bureau pour son accord unanime sur la reprise de la compétence pré-collecte.

III. Compte-rendu des commissions

IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 04 septembre 2023

V. Délibérations

1. Administration

a. Convention de prestation en matière de politiques contractuelles

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Les collectivités territoriales subissent une pression budgétaire et financière nécessitant l'optimisation des ressources pour la réalisation de leurs projets ambitieux. Le développement des partenariats, des cofinancements externes et la consolidation des mutualisations s'imposent désormais à chacune d'entre elles. En outre, les partenaires étant eux-mêmes soumis à la rigueur budgétaire et financière tendent à durcir leurs critères d'exigibilité rendant le domaine complexe.

En 2022, les Communes membres de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) ont été interrogées sur leurs besoins en matière de politiques contractuelles et partenariales, plusieurs d'entre elles ont manifesté leur intérêt à bénéficier d'une ingénierie : mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du mandat, appui méthodologique à l'élaboration de partenariats, recherche de financements, veille sur les dispositifs et appels à projet, montage des dossiers complexes et suivi avec les partenaires financiers. Cette demande, corroborée avec le travail réalisé dans le cadre du développement de la mutualisation, a permis la création d'un poste mutualisé entre toutes les Communes intéressées.

Les modalités de collaboration avec les Communes ainsi que les règles de refacturation doivent être établies ; c'est l'objet de la présente délibération et de la convention de prestation de service annexée qui précise notamment :

- Les missions proposées.
- Les modalités de suivi de l'action du service aux Communes.
- La durée de conventionnement.
- Les conditions financières avec une part fixe en fonction de la population et une part variable selon le temps passé à l'accompagnement des Communes.

Vu la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne (C-480/06, C-159/11 et C-386/11) en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques sans nécessité de mise en concurrence ni publicité préalable ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2511-6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16-1 permettant à deux entités publiques de conclure une convention pour la réalisation de services ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 1 mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire,

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver les conventions résultant de la mise à disposition de services, de la mutualisation, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions prévues au code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la convention de prestation de service en matière de politiques contractuelles annexée à la présente délibération.

Article 2 : signe ladite convention et toutes pièces annexes.

.....

P-J. CRAFTES s'interroge sur le taux exact de 2 % ou de 15 %.

P. NURSIMHULU précise qu'il s'agit bien de 15 %.

M. GENOUD et P-J. CRAFTES remercient Priyam NURSIMULU pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Eau-assainissement

a. Attribution du marché de travaux de renouvellement des réseaux rue de la Traversière EU et AEP, route de vers les Bois AEP sur la commune de Viry (marché n° 202351_ccg)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) souhaite renouveler son réseau d'eau potable au niveau des hameaux de Veigy et Humilly sur la commune de Viry. Historiques, les réseaux sur ce secteur sont majoritairement en fonte grise et leur diamètre ne permet plus une alimentation suffisante compte tenu du développement de la population sur la commune.

La zone de travaux a été découpée en 3 secteurs de travaux indépendants :

- Secteur 1 : route vers les bois jusqu'au pont d'Humilly, rue du Pontet / hameau de Veigy (en cours de réalisation).
- Secteur 2 : hameau de Humilly, rue de la traversière. Dans cette rue sera également réalisée une extension du réseau de collecte des EU (tranche qui fait l'objet de l'attribution).
- Secteur 3 : fin de route vers les bois du pont d'Humilly jusqu'au centre équestre (tranche qui fait l'objet de l'attribution).

Les aménagements proposés permettront :

- D'assurer un dimensionnement correct du réseau.
- D'améliorer le rendement du réseau de distribution
- De sortir les compteurs actuellement en domaine privé.
- De supprimer les anciennes installations d'ANC et améliorer ainsi la qualité du milieu récepteur.

La collectivité a donc décidé de lancer une consultation pour la réalisation des travaux des secteurs 2 et 3, estimés à 680 000 €.

Conformément aux articles R2123-1, R2123-4 et 5 du code de la commande publique, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11 septembre 2023, selon la procédure adaptée ouverte, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la CCG. La date limite des offres était fixée au 13 octobre 2023.

2 offres ont été réceptionnées.

Le résultat de cette analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre Hydrétudes, a été présenté, pour avis, à la commission Achats réunie le 13 novembre 2023. Au regard de l'analyse et du classement des offres en résultant, la commission propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises BESSON SAS/RAMPA TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 645 122,70 € HT soit 774 147,24 € TTC selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2131-1, R2123-4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ H.T. et < à 2M€ H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'avis de la commission Achats réunie le 13 novembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises BESSON SAS/RAMPA TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 645 122,70 € HT soit 774 147,24 € TTC selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau, et annexe Régie assainissement – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : signe ledit marché et toutes pièces annexes.

.....

P-J. CRASTES s'enquiert de la date de démarrage du chantier.

E. ROSAY précise que celui-ci devrait démarrer en début d'année et durer cinq à six mois, nécessitant des fermetures de voies, sans gêne occasionnée toutefois pour les transports scolaires.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Economie

a. Avenant n° 01 au marché d'entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202049_ccg)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

A la suite de la loi NOTRe et du transfert de la compétence « Aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) », la Communauté de Communes du Genevois (CCG) assure l'entretien de ces dernières. L'évaluation financière du transfert de cette compétence a été établie par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été réalisé afin de planifier les travaux d'entretien de voirie à réaliser par ordre de priorité. Ce PPI est réactualisé chaque année pour tenir compte des évolutions. Un accord-cadre à bons de commande pour l'« Entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202049_ccg) » a été notifié au groupement d'entreprises EIFFAGE/GUINTOLI le 11 mars 2021. Son montant maximum annuel s'élève à 180 000 € H.T. La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à un an à compter de sa notification et ce dernier pourra être reconduit trois fois pour une période d'un an.

Compte tenu des bons de commande d'ores et déjà établis et des travaux exécutés, il est proposé d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre, pour le porter à 207 000 € H.T.

Le nouveau montant de l'accord-cadre s'élèverait désormais à 207 000 € H.T annuel maximum, soit une augmentation de 15 % du montant initial de l'accord-cadre.

Le présent projet d'avenant prévoit également la suppression du montant maximum par co-traitant ; le montant des prestations pour les co-traitants seront indiqués dans chaque bon de commande. Ces modifications font l'objet du projet d'avenant n° 01 annexé à la présente délibération.

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2194-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activités économiques ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 7 mise en place d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est égal ou supérieur à 100 000 € HT et inférieur aux seuils européens, prendre toute décision concernant leurs avenants dont la conclusion e relève pas des pouvoirs du Président lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'acte d'engagement, notifié le 11 mars 2021, attribuant le marché « Entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202049_ccg) » au groupement EIFFAGE/GUINTOLI pour un montant maximum annuel de 180 000 € H.T. ;

Vu l'avis de la commission Achats réunie le 13 novembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 01 au marché d'entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des ZAE de la CCG (marché n° 202049_ccg), ayant pour objet la modification du montant maximum de l'accord-cadre porté à 207 000 € H.T. et la suppression du montant maximum de répartition entre les co-traitants.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2023 et suivants – chapitre 21 - immobilisations corporelles.

Article 3 : signe ledit avenant et toutes pièces annexes.

.....

P-J. CRASTES invite les Communes à solliciter le Service Economie de la CCG pour les réfections de voiries en zones d'activités économiques (ZAE) et qui s'inscrivent dans le cadre du présent marché d'entretien.

C. VINCENT signale effectivement la nécessité de clarifier le fonctionnement et d'identifier le bon interlocuteur à la CCG.

F. BENOIT annonce la finalisation au mois de mars 2024 de la signalisation des ZAE avec leur nom, celui de Commune d'implantation et le logo de la CCG. Une signalisation spécifique des entreprises sera également mise en place. Les Communes peuvent en outre bénéficier des tarifs négociés dans le cadre dudit marché.

Le Vice-Président annonce que la CCG a été sélectionnée au titre du dispositif « Territoires d'industrie », parmi 183 autres territoires en France, avec pour enjeu un investissement de l'Etat sur l'ensemble de ces derniers à hauteur de cent millions d'euros par an et jusqu'en 2027. La CCG présente 3 opérations d'envergure et d'intérêt industriel : ArchParc, l'EcoParc et le Grand Châble. L'Etat souhaite par ailleurs trouver parmi ces 183 territoires 56 sites pilotes.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI. Divers

Schéma cyclable

J. BOUCHET mentionne diverses rencontres entre les élus des Communes et la Direction Mobilité de la CCG, accompagnée par l'Agence Ecomobilité. Trois réunions publiques seront organisées en fin d'année dans le secteur du Salève, du Vuache et de Saint-Julien-en-Genevois ou de Viry. Les administrés pourront également apporter leurs contributions dans une rubrique prochainement dédiée sur le site Internet de la CCG.

SIGETA

A. MAGNIN souligne qu'il sera nécessaire d'augmenter les tarifs et annonce qu'un terrain a été repéré sur la commune d'Etrembières pour y installer une aire fixe et se mettre ainsi en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Petite douane de Sézegnin

P-J. CRASTES et J. BOUCHET relancent le sujet du sens de circulation, par anticipation avec la reprise du passage des bus scolaires au mois de décembre.

L. CHEVALIER réitère que le panneau de sens interdit est temporaire et propose au Vice-Président de se réunir pour évoquer le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

VI. Divers

Schéma cyclable

J. BOUCHET mentionne diverses rencontres entre les élus des Communes et la Direction Mobilité de la CCG, accompagnée par l'Agence Ecomobilité. Trois réunions publiques seront organisées en fin d'année dans le secteur du Salève, du Vuache et de Saint-Julien-en-Genevois ou de Viry. Les administrés pourront également apporter leurs contributions dans une rubrique prochainement dédiée sur le site Internet de la CCG.

SIGETA

A. MAGNIN souligne qu'il sera nécessaire d'augmenter les tarifs et annonce qu'un terrain a été repéré sur la commune d'Etrembières pour y installer une aire fixe et se mettre ainsi en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Petite douane de Sézegnin

P-J. CRASTES et J. BOUCHET relancent le sujet du sens de circulation, par anticipation avec la reprise du passage des bus scolaires au mois de décembre.

L. CHEVALIER réitère que le panneau de sens interdit est temporaire et propose au Vice-Président de se réunir pour évoquer le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : actualisation et priorisation

Actualité : planification écologique et CRTE

Déclinaison territoriale du **Conseil de la planification écologique** du 25/09/2023.

- **Circulaire de la Première Ministre du 29/09/2023 à destination des préfets** : « *Mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique* » qui prévoit notamment :
 1. L'organisation d'une **Conférence des parties** (COP) à l'échelle régionale (dont les EPCI porteurs de CRTE) d'ici fin décembre 2023.
 2. Son articulation avec les échelons départementaux et communaux/intercommunaux « les CRTE doivent devenir le **cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années** de la mise en œuvre de la stratégie retenue au niveau régional et de l'EPCI »
 3. Le changement d'appellation du CRTE « Contrat de **réussite** pour la transition écologique ».
 4. Un calendrier de mise en œuvre rapide : octobre 2023 => été 2024.

Actualisation et priorisation du CRTE CCG (mai à octobre 2023)

1. Recensement des nouveaux projets

- 30 nouveaux projets (soit 55 projets inscrit au total)
- 5 communes supplémentaires représentées (Chênex, Collonges-sous-Salève, Jonzier-Épagny, Présilly, Savigny)
- 16 nouveaux projets pour l'axe « Cohésion sociale et territoriale »

2. Priorisation 2024

- 24 projets classés en priorité 1 (= projet mature)
- Répartition par axe : mobilité (5) ; développement éco (2); préservation des ressources (7); cohésion sociale et territoriale (10)

Projets proposés en priorité 1 en 2024

Numéro de fiche action	Action	Porteur de projet	Statut par rapport au CRTE initial	Avancement au 16/10/2024	Proposition de priorisation	Calendrier prévisionnel				Montant prévisionnel HT
						Etudes préalables	Conception	Travaux	Mise en service	
1.6	Schéma de développement doux intramuros	Collonges-sous-Salève	Nouveau projet	Mature	1	2023	2024	2025	2025	1 020 000 €
1.7	Schéma cyclable communal	Présilly	Nouveau projet	Mature	1	2023	202	2024	2025	1 200 000 €
1.8	Développement des cheminements piétons	Jonzier-Epagny	Nouveau projet	Mature	1		2023	2024	2024	1 013 106 €
1.9	Développement des cheminements piétons	Savigny	Nouveau projet	Mature	1	2024	2024	2024	2025	200 000 €
1.10	Développement d'un maillage pluri-communal cyclable	Vulbens	Nouveau projet	Mature	1	2023	2024	2025		à déterminer
2.1	Aménagement quartier gare à St-Julien	CCG	Inscrit	Réalisation en cours	1		2023	2024	2026	à déterminer
2.3	Rénovation du patrimoine bâti	Beaumont	Inscrit	Mature	1	2023	2024	2024	2025	1 694 000 €
3.2	Mise en place d'un plan de collecte pour les bio-déchets / Gestion des déchets verts	CCG	Inscrit	Mature	1		2021-2024 2023-2025			600 000 €
3.5	Renaturation de l'Aire / Travaux GEMAPI + aménagements	CCG	Inscrit	Mature	1	2023-2024				10 000 000 €
3.6	Déchetterie urbaine/ressourcerie	CCG	Inscrit	Mature	1		2024	2025	2026	4 600 000 €
3.7	Dépollution site village d'entreprise de Beaumont	CCG	Inscrit	Mature	1		2023	2024	2025	5 000 000 €
3.8	Diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal et travaux de rénovation	Collonges-sous-Salève	Nouveau projet	En préparation	1	2024	2024	2024	2025	500 000 €
3.12	Implantation et réhabilitation terrain de foot	Viry	Nouveau projet	Mature	1	2023	2023	2024		1 038 000 €
3.14	Dépollution site SDIS/Eco parc	CCG	Nouveau projet	Mature	1	2023	2024			à déterminer
4.1	Construction Centre Technique municipal (St-Julien)	St Julien	Inscrit	En préparation	1		2024	2025	2026	5 000 000 €
4.4.1	Construction crèche (Chênex)	CCG	Inscrit	En préparation	1		2024			600 000 €
4.4.4	Extension/rénovation Crèche (Archamps)	CCG	Inscrit	Mature	1		2023	2024	2025	749 500 €
4.9	Construction nouveau bâtiment accueil régie eau et assainissement CCG	CCG	Inscrit	Mature	1	2023	2024	2025	2025	3 500 000 €
4.15	Création d'une salle multi-activités	Dingy-en-Vuache	Nouveau projet	Mature	1		2024	2024	2025	2 000 000 €
4.17	Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire en un espace multifonctionnel	Archamps	Nouveau projet	Mature	1		2023	2024	2024	2 000 000 €
4.19	Faire face aux aléas climatiques : rénovation du mur du cimetière	Présilly	Nouveau projet	Mature	1		2023	2024	2024	458 000 €
4.20	Création d'un terrain de foot synthétique	SIVU du complexe du Vuache	Nouveau projet	Mature	1		2023	2024	2025	1 450 000 €
4.25	Création d'un CTM	Archamps	Nouveau projet	Mature	1	2023	2023	2024	2025	2 125 000 €
4.26	Extension de l'école maternelle des Gommettes	Viry	Nouveau projet	Mature	1	2023		2024		710 000 €

Prochaines étapes

- **Bureau du 13/11/2023** : validation du CRTE actualisé et de la priorisation 2024 ; préparation du COPIL CRTE CCG.
- **Bureau du 04/12/2023** : COPIL CRTE CCG, en présence de Madame la sous-préfète, à partir de 17h30. (convocation à venir)
- **Conseil communautaire du 18/12/2023** : délibération autorisant la signature d'un avenant au CRTE pour intégrer les nouveaux projets.

Vision territoriale transfrontalière : comptes-rendus et suites à donner

Compte-rendu de la Commission mixte (09/10/23)

Besoin d'échanger avec les mandataires pour porter à leur connaissance les caractéristiques de notre territoire, sa structuration et les projets / études en cours

Exemple : le focus de la Drize soumis dans la VTT fait d'ores et déjà l'objet d'une étude

Une rencontre est prévue à la CCG avec les membres du groupe de pilotage du Canton de Genève pour partager l'ensemble de ces points

Les élus de la CCG doivent être force de proposition sur les axes prioritaires

Cette démarche doit également nous permettre **de nous projeter à long terme** sur la manière dont on souhaite aménager et faire vivre notre territoire → Nécessité de trouver **une manière efficace de négocier les causes communes à l'échelle du Grand Genève** (exemple : ressource en eau).

Il est nécessaire de clarifier la démarche VTT et sa gouvernance

- **Calendrier** : rendre la succession des différentes réunions plus efficace.
- **Contenu** : nos remarques (délibérations notamment) doivent être prises en compte.
- **Gouvernance** : **Présence forte des élus côté français**, accompagnés par les techniciens / Surreprésentation des techniciens et **sous-représentation des élus côté suisse**.

Des priorités différentes de part et d'autre de la frontière

- **Suisse** : réduction de l'emprunte carbone, **développement de l'activité économique**.
- **Genevois français** : continuité des services à la population, **développement de l'activité économique**, typologie de logement à développer, mobilités adaptées, croissance démographique.

← Enjeux
↓

Capacité d'accueil du territoire à horizon 2050 : Mise en regard de l'offre et de la demande (V1)

1

Demande: projections démographiques 2020 à 2050 **OST**

Projections de l'OST Grand Genève :

- en 2020 : 1 055 000 habitants
- en 2050 :
 - **Haut : → 1 456 000 habitants + 400 000 habitants (+38 %)**
 - Moyen : 1 354 000 habitants + 300 000 habitants (+28%)
 - Bas : 1 249 000 habitants + 190 000 habitants (+18%)

Traduction des projections de l'OST sur la CCG :

- en 2020 : 49 405 habitants
- en 2050 :
 - **Haut : → 68 180 habitants + 18 774 habitants (+38 %)**
 - Moyen : 63 240 habitants + 13 830 habitants (+28%)

Demande: projections démographiques 2020 à 2050 **au regard du 2% (linéaire)**

en 2020 : 49 405 habitants

+2% / an = +990 habitants supplémentaires

en 2050 : **79 000 habitants +29 600 habitants (+53 %)**

2

Offre théorique : capacité du territoire **selon le scénario haut de l'OST**

Critères :

- Projets de territoire des PACA
- Préservation des ressources naturelles
- Ville des courtes distances
- Desserte en transports publics

- **V1 : Grand Genève : + 342 500 habitants → Offre inférieure à la demande selon le scénario haut**
- **V2 : prise en compte du scénario moyen**

→ prioriser, relocaliser, densifier vers l'intérieur et augmenter la mixité (activités/logements)

→ Lier urbanisation / mobilité dans une logique écosystémique

Capacités d'accueil de la CCG : quelles conséquences ?

A. La ressource en eau

Au regard d'une croissance démographique à +2% / an

EVOLUTION DE LA POPULATION URBE - PROJET DE TERRITOIRE

Insee	Commune	2018	2021	2022	2%	2%	2%
	TOTAL	47 231	52 292	53 314	64 576	86 911	116 970
Evolution des besoins en eau (Production m3/an)		3891738	3933685	3 973 281	4 649 472	6 083 755	7 953 993
Estimation besoins en eau produite annuels par habitant (m3/an)		82	75	75	72	70	68
Capacité de production (m3/j)		8 300	8 300	11 000	21 500	26 800	33 000
Sources (Production moyenne journalière)		3 709	3 494	2 910	2 500	2 000	1 500
Nappe Genevois		1 300	1 300	4 000	5 500	6 800	8 000
Matailly		6 000	6 000	6 000	15 000	15 000	15 000
Alimentation EST (Forage Collonges)		1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	10 000
Besoins journalier moyen du pointe				13 500	18 000	21 000	29 000

Amélioration rendement de réseau + Baisse des consommations

Non pris en compte dans capacité de production car nul en étiage

Mise en place d'un traitement sur Crache

Doublement des forages de Matailly

Recherche d'une nouvelle ressource avec Genève et Annemasse

Ressources sur le territoire insuffisantes pour faire face à la demande à l'horizon 2035 ?

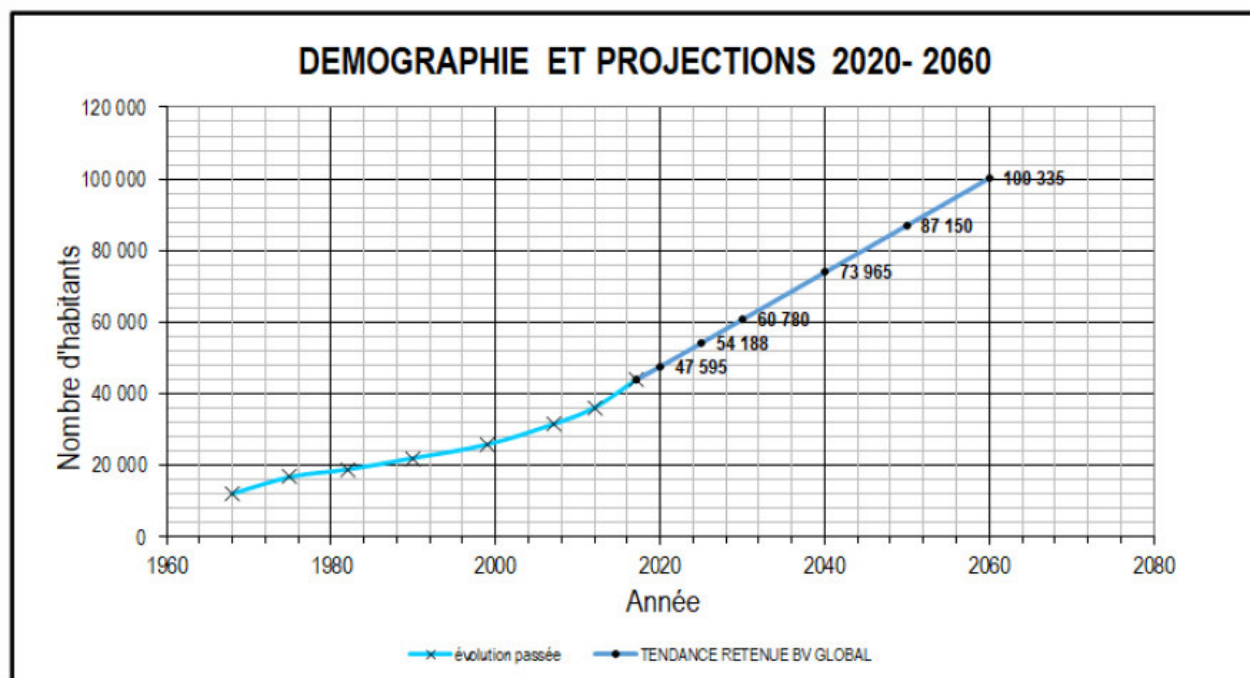
Abandon du forage de Collonges entre 2030 - 2045...

Capacités d'accueil de la CCG : quelles conséquences ?

B. Les capacités d'assainissement à horizon 2060

Prolongement des courbes de croissance démographique : + 1,94 % /an (en cohérence avec le 2%)

- Archamps, Beaumont, Collonges-sous-Salève et Saint-Julien-en-Genevois reliés à la Suisse.
- **Scénario 1 :**
 - STEP de Neydens (**capacité de 23 500 habitants**)
 - + STEP du Vuache (**capacité de 45 000 habitants**)
- **Scénario 2 :** STEP du Vuache uniquement (**capacité 68 000 habitants**)



Année	Tendance linéaire	Tendance exponentielle	Tendance retenue
1968	12 189	12 189	12 189
1975	16 846	16 846	16 846
1982	18 956	18 956	18 956
1990	22 083	22 083	22 083
1999	25 894	25 894	25 894
2007	31 549	31 549	31 549
2012	36 176	36 176	36 176
2017	43 851	43 851	43 851
2020	47 595	48 232	47 595
2025	54 188	57 249	54 188
2030	60 780	68 277	60 780
2040	73 965	98 481	73 965
2050	87 150	144 615	87 150
2060	100 335	216 006	100 335
Taux de croissance moyen (2017 - 2060)	1,94%	3,8%	1,94%
Taux de croissance moyen constaté (2012-2017)	3,92%		

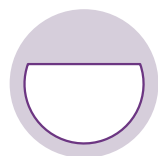
Eléments présentés au COPOL VTT

Ordre du jour : Evaluer la pertinence des propositions des mandataires PACA et orienter le contenu des travaux dans le cadre de l'élaboration de la VTT à l'échelle du Grand Genève.



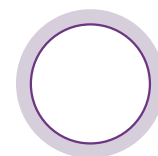
Convergences ?

- Inscrire l'eau et le réseau hydrographique comme socle fondamental de toute action sur le territoire ;
- Favoriser, dans les espaces agricoles le développement de l'agroforesterie ;
- Concentrer le développement urbain sur les surfaces bâties existantes et dans les secteurs desservis par des transports en commun performants ;
- Développer massivement des aménagements de mobilité douce confortables et sécurisés
- Développer une offre BHNS interurbaine performante



Orientation n°1

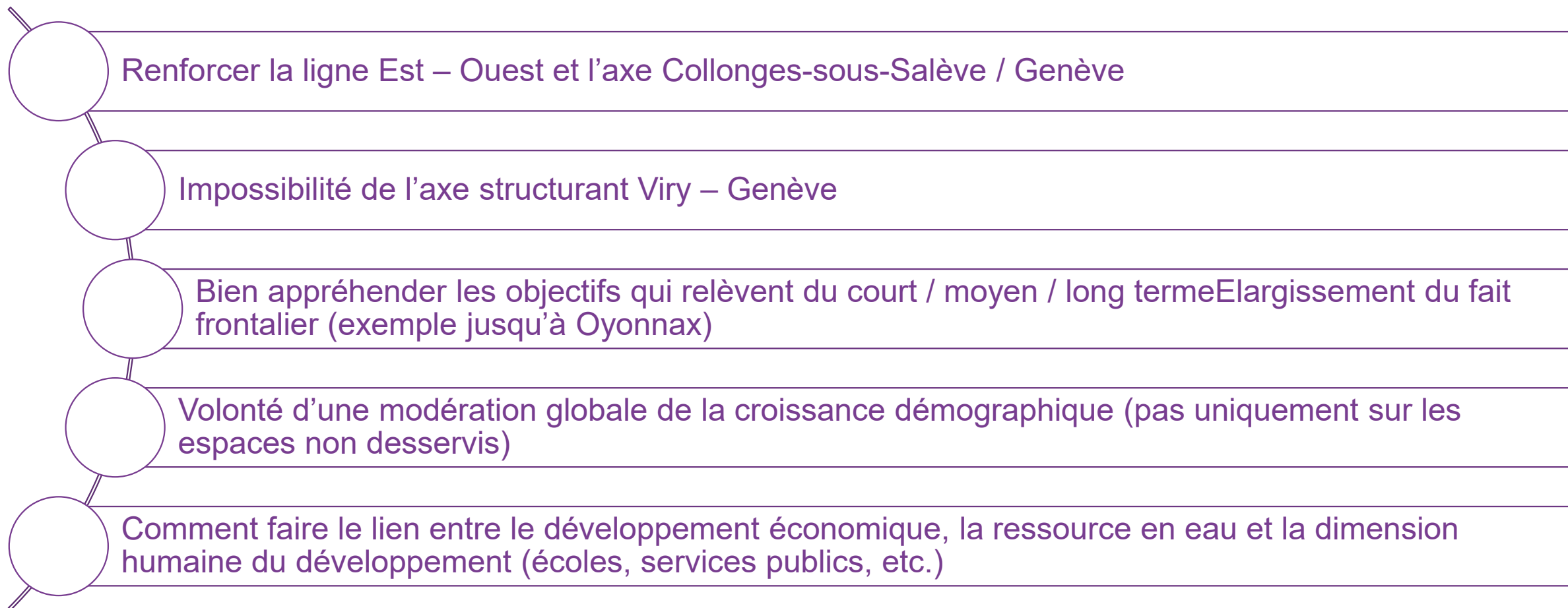
- Développer significativement les centralités périurbaines desservies par le rail ;
- Faire émerger de nouvelles centralités régionales à même de favoriser le territoire des courtes distances ;
- Limiter drastiquement la croissance démographique dans les espaces ne disposant pas d'une desserte en transports en commun performante ;
- Concentrer le développement du commerce dans les centre-ville ;



Orientation n°2

- Réaliser une **nouvelle liaison ferroviaire** entre le cœur d'agglomération et la ligne Annemasse - Bellegarde ;
- Créer une **nouvelle ligne 7 du Léman express** entre Annemasse et Bellegarde ;
- Ouvrir de nouvelles gares et haltes ferroviaires : ZIPLO/Cherpines, Bernex, Viry, Archamps, Collonges-sous-Salève ;
- **Etendre le réseau Léman-express** en direction de Nurieux sur la ligne Bellegarde – Bourg-en-Bresse et de Culoz sur la ligne Bellegarde - Lyon ;
- Envisager à long terme une **liaison directe vers Annecy depuis Saint-Julien**
- Développer une **offre BHNS** entre Valserhône et le Pays de Gex comme alternative à la réouverture de la ligne ferroviaire du pied du Jura

Compte-rendu COPOL VTT



Reprise de la compétence pré-collecte



La pré-collecte c'est quoi et combien coûte le service ?

Amortissement
Subventions

Gestion
Administrative

Maintenance
(Réparation, Lavage,
condamnation)



Achat

Mise place

Déplacement

Prévisionnel 2024 : 158 000 € ttc



Pourquoi reprendre la Pré-collecte ?

Service Maintenance
déjà existant

Collecte +propre

Nuisance sonore
réduite

Détérioration du
matériel
-90%



Réactivité du Service

Temps de collecte
– 50%

Esthétique des points
de collecte amélioré

Communication
Améliorée

Coût réduit



Coût du service



Investissement **750 000 €**

Après récupération de la TVA (– 16%) **630 000 €**

Amortissement / 10 ans : **63 000 € / an**

Estimation coût RH : **7 000 € / an**

Estimation coût SAV: **2500 € / an**

Coût du Service : 72 500 € / an

En résumé...



158 000 € ttc /an
Evolution du coût possible



72 000 € ttc / an
Maitrise des coûts